MARIAGES. NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Charles McDonald à Lilla B. Bryant, Francis Charles à Aurelia Pizero, Edward Krey à Mary Philippin Haubert, John Joseph Koch à Dora Mohren, Louis Henry Hoelzel à Marie Louise Welch, John Schrenk Jr à Katie Schwend, Peter Eichhorn à Ellen Hughes.

NAISSANCES—Mmes J. Palmisano, un garçon; A. Burns, un garçon; J. Blanchard, un garçon; A. Johnson, un garçon; D. Williams, un garçon; J. L. Walle, un garçon; L. A. Becnel, une fille; A. J. Lyon, une fille; L. Escudé, une fille.

DÉCÈS—Henrietta Buckingham, 50 ans, 1518 Religieuse; Laura Washington, 50 ans, Fern, près Fouché; Mary Alice Fitzpatrick, 9 ans, Hôtel-Dieu; Mme Berdie Mahony, 25 ans, 625 Céleste; J. Schwitzer, 68 ans, 612 Harmony; J. Engler, 41 ans, Boyce, Lne; Vve Rosa Woodruff Mazerat, 60 ans, 536 St Joseph; G. Bealex, 32 ans, Boyce, Lne.; J. Gerachi, 26 ans, hôpital de charité; Lillie M. Archer, 20 ans, 458 Nord Claiborne; Delzina A. Muro, 22 ans, 1310 Champs-Elysées; Mme Fred J. Fahrner, 32 ans, 2434 Douane; Abe Hammond, 36 ans, hôpital de charité.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Victor Bouchet vs Adam Revenack — action en dommages de $500.

Harnson W. Jones vs Jefferson Saw Mill Co. — réclamation de $535 22 sur un contrat.

Demande d'émancipation:
Alfred Briggs.
Succession ouverte:
Mme Rosalie Mazerat.

M. André Rurthe et al vs Mme Ida E. Morehead Vve de A. T. Traver — saisie provisoire de $300.

L. P. De Bautte et Cie vs Hy L. Favrot — réclamation de 374 14.

Deuxième Cour Inférieure.
Juge A. M. Aucoin.

Comparutions:

Frank Escalona, menaces et port d'arme cachée: John Beronia, blessure.

Acquittés:

Tony Labella, attaque à main armée: Mme Hy Saulney, John H. Frederick, Lillian Paul, Ora Gasper, actes de violence: Mary Monde, attaque.

Envoyé devant la cour criminelle: Hensell Madison, blessure.

FAITS DIVERS

Réfugié sous un lit

Etant à son poste, le caporal Davis entendit des détonations, lundi dans la nuit, coin des rues Liberté et Troisième. Il aperçut un nègre qui jouait des jambes, et le pourchassa. Le nègre se réfugia dans la maison d'un blanc, coin des rues Troisième et Dryades, où on le trouva bientôt, caché sous un lit.

L'habitant de ce domicile était fort peu satisfait de l'intrusion du nègre dans son intérieur; il l'enferma, ce qui rendit sa capture aisée.

Il dit se nommer Joe Duplessis et demeurer 2020 rue Quatrième; il affirme n'avoir pas tiré les coups de feu entendus, donnant pour cause à sa course effrénée la peur qu'il avait de l'officier, qui arrivait en courant pour l'arrêter.

Hier matin, le juge Hughes, pour bris de paix, l'a condamné à $10 ou 20 jours.

Règlement de comptes.

Le receveur de la Rose Hill Sugar Company, M. Jas. B. Chaffe, a enregistré hier son compte final à la cour civile de district: la recette s'élève à $7,170 41, et les déboursés atteignent $7,067.15, ce qui donne comme surplus une balance de $103.26 en banque.—Les créanciers de la compagnie ont reçu 50 cts 27 de l'argent distribué.

Buvez "Sparkling Abita Water" $1.50 a douzaine de bouteilles livrées à domicile.

LA LEGISLATURE.

Sénat.

Baton Rouge, 1er juillet.

Le comité des affaires de ville du sénat a fait un rapport favorable sur le bill Merger.

Le sénateur Flynn a présenté un amendement requérant que les membres du bureau conjoint se fassent inscrire comme votants à la Nouvelle-Orléans avant de pouvoir être élus.

L'amendement est rejeté parce qu'il est trop tard pour qu'il puisse passer.

Plusieurs autres amendements sont rejetés pour la même raison.

Mais M. Flynn insiste et dit qu'il représentera son amendement en pleine séance du Sénat.

Le comité fait aussi un rapport favorable sur le bill qui autorise la ville à fermer certaines rues en vue d'améliorations à opérer.

MM. Flynn et Lee présentent un rapport de minorité sur le bill "Merger".

Le comité des corporations du Sénat fait un rapport favorable sur le bill Drew autorisant les villes de 50,000 habitants à réglementer les pool rooms.

Le Sénat entre en séance à midi. 31 membres présents.

Le comité des impressions fait un rapport favorable sur la résolution de M. Vincent établissant une enquête sur les contrats des impressions d'Etat.

Chambre.

Le comité des terres et des levées de la Chambre a discutée aujourd'hui le bill du sénateur Price, qui demande que l'on établisse des écluses sur le bayou Lafourche. Il y avait au moins une centaine de citoyens de cette région à la séance.

Le bill est l'objet d'un rapport favorable, mais avec amendements. Le premier demande que les travaux ne commencent pas avant le mois de janvier 1903, que l'on ne rétrécisse pas le bayou et que les changements n'aient d'autre but que de mettre les travaux en bonne voie d'exécution.

La Chambre se réunit à 10 heures, il n'y a que 58 membres présents.

M. Stroudback présente un bill pour permettre à l'Eglise Baptiste de la Place Colisée d'aliéner certaines propriétés.

M. Henriques soumet un amendement à la charte de ville, relativement au pavage.

Le bill de M. Young punissant le crime de faux serment est définitivement adopté.

Le bill Trezevant permettant aux restaurants de vendre de la bière et autres boissons aux heures des repas le dimanche est finalement adopté.

Le bill de M. Dupré allouant une somme nécessaire pour célébrer le centenaire du transfert de la Louisiane est adopté finalement.

Le bill de M. Hyams permettant aux bureaux des écoles de donner la préférence aux livres imprimés dans l'Etat est adopté de même.

Autour de la Législature.

LE BILL MERGER.

Baton Rouge, 1er juillet.

On s'attendait hier au bill "Merger". Il n'a pas été appelé. Les membres du comité étaient occupés ailleurs. Mais il n'y a aucune inquiétude sérieuse à cet égard. Tout le monde réclame l'adoption du bill comme une nécessité. Le comité des affaires de ville l'a déjà adopté ce matin. Demain il passera et sera définitivement adopté jeudi au lieu de mercredi. C'est un retard de 24 heures, voilà tout.

Il paraît que ceux de nos législateurs qui ont préparé les différents bills d'allocation se sont montrés généreux. Le comité du Sénat en a jugé ainsi, et M. Barrett, qui parle au nom de ses collègues du comité, veut opérer des retranchements assez considérables. Ainsi les frais de cours d'Etat qui s'étaient élevés de $1,500 à $2,000 doivent être réduits au chiffre de $1,500.

La somme allouée, chaque année, pour l'achat de registres et de fournitures de bureau doit subir une réduction correspondante.

Il y avait jusqu'ici au crieur public qui recevait $75 par mois. Cette clause est retranchée dans le nouveau bill d'allocations.

Une somme de $1,000 avait été allouée pour réparations au cottage de l'école normale de l'Etat; elle est aussi supprimée.

L'Institut Industriel du Sud-ouest de Lafayette qui devait toucher $13,500 ne touchera que $12,000 en tout.

Il avait été voté $5,000 pour le maintien des infirmières à l'hôpital de Charité. Le rapport n'accorde dans ce but que $2,500 comme auparavant.

Pour les agrandissements de l'hôpital de Shreveport, il avait été demandé $60,000. Le bill est réduit à $35,000 par le rapport.

Plusieurs allocations du même genre vont probablement subir le même sort.

Enfin le rapport demande qu'aucune institution ne touche un cent avant que tout l'argent nécessaire pour les différents paiements ne soit rentré dans le trésor de l'Etat.

Deux ou trois bills d'une grande importance ont été également adoptés hier soir. Celui de M. Barrett, ayant pour objet d'établir un bureau pour prévenir les incendies, et le bill de M. Beake, pour mettre en vigueur la loi du poll-tax, au profit de nos écoles publiques.

Il faut bien le dire, il y avait encore, hier après-midi, quarante-huit bills à étudier et à voter. Combien d'entr'eux resteront sur le pavé et ne passeront pas?

C'est la question que l'on se pose ici, à Baton Rouge.

On a craint un instant que le bill relatif à l'Exposition de St-Louis ne puisse passer, mais on lui a accordé une place de préférence dans la série des projets à voter. Il sera voté indubitablement.

Conseil Municipal.

Séance régulière hier soir sous la présidence de M. McRacken.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL FAISANT FONCTION DE MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1902.

Aux membres du Conseil.

Je vous transmets les documents suivants:

Rapport hebdomadaire du commissaire des édifices publics, du 24 au 30 juin 1902.

Communication de M. Henry J. Pearson jeune, président de la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, notifiant le conseil du désir de sa compagnie de faire des réparations convenables à la levée de protection de West End, et demandant à votre honorable assemblée de nommer un comité de cinq membres du conseil pour conférer avec ladite Compagnie dans le but de faire des arrangements qui lui permettront de réparer la levée.

Communication de M. Henry H. Pearson jeune, en date du 26 juin, établissant que seulement à cette date il s'est senti en mesure d'annoncer que sa compagnie a acheté la majorité des actions de la compagnie de chemin de fer de Jefferson et Pontchartrain, et que ce chemin de fer sera certainement construit: il en donne personnellement l'assurance.

Sur plainte récemment déposée à la mairie, à savoir que la National Rice Milling company faisait construire un bâtiment sur un terrain appartenant à la ville, et après consultation dans le bureau de l'avocat de la ville, il a été décidé de faire une enquête, et l'enquête ayant été faite, le vice-président de la National Rice Milling company s'est présenté au bureau du maire.

Après discussion de l'affaire, une conférence entre le sous-attorney de la ville, l'honorable Frank B. Thomas, et M. Lemley, attorney de la National Rice Milling Company, a été décidée.

L'opinion de M. Frank B. Thomas, sous-attorney de la ville, opinion approuvée par M. Gilmore, attorney de la ville, étant que le terrain en question a été affecté à une des rues de la ville de la Nouvelle-Orléans, la National Rice Milling Company a été notifiée de ne pas continuer à y construire. Cette compagnie s'est alors adressée au tribunal pour demander une injonction, mais le tribunal n'a ordonné que de démontrer, en donnant des preuves à l'appui, que la propriété faisait partie d'une rue, ce à quoi M. Thomas a répondu.

Depuis la rédaction de ce qui précède la National Rice Milling Company a abandonné son procès devant la cour civile de district et a demandé à la cour de circuit des Etats-Unis une injonction empêchant la ville d'intervenir dans la construction d'un bâtiment sur ladite propriété.

J'ai reçu de H. B. McMurray, shérif civil, une communication en date du 27 juin 1902 me notifiant que conformément à un décret de la cour suprême dissolvant l'injonction accordée dans le cas de Mme J. A. Ball et autres contre la ville de la Nouvelle-Orléans, il a, le 27 juin 1902, livré la propriété du marché de la rue Deuxième aux plaignants.

J'ai accusé réception de sa communication le 30 juin 1902 par une lettre approuvant son action.

Respectueusement,

WILLIAM MEHLE,
Président du Conseil faisant fonction de maire.

Le message est reçu.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités le conseil adopte des ordonnances permettant aux suivants d'ouvrir des débits de liqueurs:

Frank Lopez, rue N. Basin, 139; Turner & Co., N. Franklin, 130; V. Piro, Hickory, 8710; A. Cantazaro, Decatur, 1230; Franck Micele, St Anthony, 1444; J. H. Herman, Troisième et Willow; Joe. Marsiglia, Decatur 1129; S. Russo, Bourgogne et Toulouse; E. Jorda, Robertson, 1419; W. Williams, Tchoupitoulas, 5399; Mme W. Carrole, Melpomène et Claiborne; P. Theobalt, Paydras, 1090.

Diverses ordonnances d'intérêt particulier sont adoptées et le message du maire est discuté.

Par autorisation de l'assemblée le président nomme MM. Dickson, Moss, O'Connor, Frantz et Shields membres du comité chargé de faire des arrangements avec les représentants de la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans pour des réparations à la levée de West End.

L'affaire de la construction d'un bâtiment par la National Rice Milling company sur une propriété de la ville vient ensuite en discussion. M. Moss dit qu'en l'absence du conseil le maire aurait dû agir, et qu'il ne l'a pas fait. Il fait ensuite l'historique de la propriété en question, et dit que conseil aurait dû être prévenu beaucoup plus tôt de l'affaire.

Se basant sur diverses autorités M. Moss déclare que le terrain en question ne fait pas partie d'une rue, n'en a jamais fait partie, et qu'il regrette de ne pas connaître le nom de celui qui a porté plainte.

M. Shields déclare que M. Mehle, le président du conseil faisant fonction de maire, n'a pas communiqué plus tôt l'affaire au conseil parce qu'une enquête était entamée et qu'il en attendait la conclusion. Il s'agit, en somme, dit M. Shields, d'établir si le terrain en question est oui ou non une propriété de la ville.

Il est vrai que l'avocat de la ville a accordé un permis de bâtir le 3 mai dernier, mais s'il a appris depuis que le terrain appartient à la ville, il est du devoir du gouvernement de la ville d'intervenir.

M. Zacharie et d'autres conseillers prennent également la parole, et après cette discussion hors de propos, puisqu'il ne s'agissait que de référer cette partie du message au comité compétent, l'affaire est simplement renvoyée au comité numéro 1.

Un congé de trente jours est accordé à M. Gilmore, avocat de la ville.

Après la lecture des affaires nouvelles le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

Trio de voleurs.

La résidence de M. Carl Rodmann, 3145 rue Annonciation, a paru bonne à piller: trois hardis compagnons y ont pénétré à l'aube. Fort heureusement Mme Rodmann les a aperçus. Elle a poussé un cri strident, qui leur a donné l'idée de faire feu du côté où se trouvait le lit, dans lequel son mari invalide était couché. La balle s'est logée au-dessus de sa tête.

Au dire de Mme Rodman, qui les a bien vus, ils étaient blancs et jeunes, et ils sont entrés par la porte principale. Elle leur donne 18 à 20 ans. Ils ont pu forcer l'entrée en entrant par les volets, qu'ils ont ouverts sans bruit. Comprenant que les voisins allaient accourir en toute hâte, ils se sont dépêchés de déguerpir, et ont échappé aux voisins comme à la police. Ils n'ont eu le temps de rien prendre.

Le chef Journée a donné des ordres sévères et des instructions sérieuses pour que les agents surveillent les districts du haut de la ville, que les malfaiteurs visitent avec d'autant plus de plaisir qu'ils y trouvent leur profit.

Charité pour les animaux.

"Qui aime les bêtes aime les gens", dit un proverbe qui n'est pas toujours justifié; en tout cas, il est certain que partout la civilisation a fait traiter les animaux domestiques avec plus de douceur et de bonté qu'autrefois.

N'ont-ils pas aujourd'hui des abreuvoirs où ils peuvent calmer la soif qui les dévore?

La société protectrice des animaux a largement contribué à cet état de choses: elle paie la compagnie des Water-Works, pour qu'elle veille à ce que les pauvres bêtes, fatiguées ou assoiffées, puissent trouver, dans tous les quartiers de la ville, l'eau qui les sauve d'une souffrance bien difficile à supporter, en empêchant les chiens de devenir enragés. Hier matin, la compagnie a subitement fermé les conduites d'eau, et nombre d'animaux, voire des gens, cherchaient inutilement, dans les abreuvoirs, l'eau qui en avait été retirée.

Le président de la société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, l'hon. M. B. C. Shields, a écrit à la compagnie des Water Works pour expliquer que la société était à court d'argent, mais qu'en juillet où les souscriptions abonderont la dette serait payée.

AVIS SPECIAUX.

RÉCOMPENSE.

Une récompense de $50 sera payée pour un renseignement correct et exact concernant l'endroit où se trouve Andrew Dosina, âgé de 16 ans, hauteur 5 pieds 7 pouces, poids 145 livres, teint foncé, yeux et cheveux noirs, porte la tête penchée en avant. S'adresser 1415, rue Esplanade, Nouvelle-Orléans.
2 juin—1f

BUREAU DE LA NEW ORLEANS CITY RAILROAD COMPANY.—Conformément au bail entre cette compagnie et la "New Orleans Railways Company," un dividende de $2 50 sur chaque action du stock préféré et de vingt-cinq cents par action sur chaque action du stock ordinaire de cette Compagnie a été déclaré payable à et après le 10 juillet 1902, aux actionnaires enregistrés le 1er juillet 1902. Les livres de transfert seront fermés du premier au dix juillet. Des chèques pour les dividendes dûs aux actionnaires qui ont déposé sous le plan du bail seront envoyés par la poste par la New York Security & Trust Company et des chèques pour les dividendes dûs aux actionnaires qui n'ont pas déposé d'après le plan du bail seront envoyés par la poste par la N. O City Railroad Company. Les Banques Louisiana National et N. O. National prendront au pair les chèques de la New York Security & Trust Company.

WILLIAM WORTHINGTON,
Président.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1902.
28 juin—28 au 10 juillet

BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAYS COMPANY.—Le bail de vingt-cinq cents par action dû aux actionnaires de la New Orleans City Railroad Company qui ont déposé leur stock sous le plan du bail sera lu, et après le 10 juillet 1902, expédié par la poste par la New York Security & Trust Company aux actionnaires enregistrés le 1er juillet 1902.

H. H. PEARSON, Jr.,
Président.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1902.
28 juin—28 au 10 juillet

IMPORTER'S BONDED WAREHOUSE Co., Coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, le 25 juin 1902.—Élection annuelle des cinq directeurs de cette compagnie qui devront servir jusqu'au second lundi de juillet 1903 aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI le 7 juillet 1902, entre midi et une heure P. M.

J. C. TREMOULET, secrétaire.
26 juin—10 f

LA COMMISSION DU DRAINAGE DE LA NOUVELLE ORLEANS, Chambre 20, à l'Hôtel de Ville.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1902.

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Commission du Drainage de la Nouvelle Orléans, jusqu'à LUNDI, le 14 juillet 1902, à midi, pour fournir un approvisionnement de charbon pour une période de six (6) mois, soit différentes machines du drainage, en conformité avec les spécifications enregistrées dans le bureau de la Commission.

Le droit de rejeter chacune et toutes les soumissions est réservé.

R. M. WALMSLEY,
Président.
IRWIN JAMISON,
Secrétaire.
15 juin—30 f

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle Orléans, No 337 rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1902.—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le 8 juillet 1902, à 7 30 heures P. M., pour le travail et le matériel nécessaire pour la construction complète d'un quai, sur le côté de la levée, entre les rues Race et Richard, dorénavant connu comme quai de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications enregistrés. Le bureau se réserve le droit de rejeter chacune et toutes les soumissions. Un chèque certifié pour la somme de mille dollars devra accompagner chaque soumission de façon à garantir la signature du contrat si la soumission est acceptée. Les spécifications, plans et formes en blanc de soumission peuvent être obtenus à ce bureau ou au bureau de Coleman & Malochee, ingénieurs, 319 rue Carondelet. Les soumissions devant être adressées "soumissions pour la construction du quai de la rue Orange" et devant être adressées au Président de la Commission du Port. Les soumissionnaires sont requis d'être présents à l'ouverture des soumissions à la dite date et heure ci-dessus.

HUGH McCLOSKEY,
Président, Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle Orléans.
12 juin—12 au 5 juillet

La conduite de la Compagnie des Eaux a d'autant plus surpris la société intéressée au bien-être des animaux que M. Howard, receveur de la compagnie, a, jusqu'ici, attesté de son bon vouloir et de sa sollicitude pour tous ceux qui souffrent de la sécheresse.

Anévrisme.

Très bizarres ont été les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort de Thomas Ryan, un des conducteurs de la ligne Texas and Pacific. Il était monté comme passager sur le train No 25 de l'Illinois Central, qui arrive en ville à 9 heures 5. Il était près d'Indépendance quand il lui prit envie d'aller faire un bout de toilette. Il entra dans la partie réservée à cet usage.

Au bout d'une demi-heure ou plus, ne le voyant pas revenir et ne l'entendant point remuer, on s'inquiéta de son absence prolongée. Le conducteur du train trouvant la porte fermée on se décida à forcer l'entrée et on trouva mort d'un anévrisme celui qu'on cherchait.

Les officiers du T. et P. ont été notifiés: ils ont envoyé chercher son corps qui sera envoyé par bateau à Thibodaux. Il avait été longtemps malade antérieurement.

Mépris de cour.

Le caporal Jules Magnon était appelé comme témoin dans le procès que l'Etat a intenté au nègre André Madison, accusé d'avoir tiré et blessé un individu. N'ayant pas répondu à sa convocation, avant-hier, l'affaire a dû être renvoyée. Le caporal s'est présenté hier matin et a témoigné, mais l'excuse qu'il a alléguée n'ayant pas satisfait le juge Aucoin, il a condamné Jules Magnon à 24 heures de réflexion en geôle, pour mépris de cour.

JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1022.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & CO.,
LIMITED.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres,
1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 1824.
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & MAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1309 Avenue Nord Remparts,
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept 1901—1an

AMUSEMENTS.

WEST END—Ce soir
Grand spectacle militaire et musical international,
UNDER ONE FLAG.
Costumes grandioses. Grande mâlinée.
400 personnes dans la pièce.
REMAINE D'ADIEUX DE
Brooke et sa Fameuse Bande.
DE MUTES, Whirlwind Dancers,
VITAGRAPHES.
1er juil—8f

Orpheum Athletic Park!!
Ce Soir! le Régal Musical!
OLYMPIA OPERA CO.!
Dans l'Opéra à Succès de Richard Stahl,
"SAID PASHA!"
Jeudi, Vendredi et Samedi,
"OLIVETTE!"
Entrée Générale—15; places réservées 10, 15 et 20. En vente chez Ditt. 634 rue du Canal.
29 juin—6f

F. P. A. CO., Ltd.
Excursion quotidienne sur le Fleuve.
Le steamer
CHALMETTE
quitte tous les soirs le quai de la rue du Canal à 7:00 heures; retour à 10:30 p. m.
Excursions le dimanche de 8 heures a. m. à 5 heures p. m.; le soir de 7:30 heures p. m. à 10:30 heures p. m.
PRIX POUR ALLER ET RETOUR 25c.
Rafraîchissements aux prix de la ville. Bonne musique et danses.
11 juin—13 en les sept

AVIS.
Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Port Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 6 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.
Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.
J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret
J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
STEAMER NEW CAMELIA.
Commençant le 17 avril 1902.
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:
Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 8 heures p. m.
A retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.
L'eau et le temps le permettent.
EXCURSIONS.
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
Free pass sous les jours à la gare du chemin de fer Lewisville & Mandeville, à la tête de la rue Girod.
W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.
14 avril—GF

AVIS DE DIVIDENDES.

BANQUE NATIONALE HIBERNIA — Nouvelle-Orléans, Lne, 26 juin 1902—A une réunion du Bureau des Directeurs tenue mardi 24 juin 1902, un dividende semi-annuel de DIX DOLLARS par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois payable le 1er juillet 1902.

CHARLES PALFREY,
1er juil—1 sem Caissier.

BANQUE DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 30 juin 1902—Un dividende semi-annuel de TROIS POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque sur demande.

J. A. DeBLANC,
1er juil—5 f Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD de la Nouvelle Orléans, No 314 rue Camp.—Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1902. A une réunion régulière du Bureau des directeurs de cette compagnie, un dividende d'intérêt semi-annuel de Quatre Pour Cent sur le Stock Capital a été déclaré payable sur demande.

SCOTT McGEHEE, secrétaire.
1 juil—10 fois

LA NOUVELLE-ORLEANS, 25 juin 1902.—A la réunion du bureau des directeurs de la Banque Nationale Germania tenue aujourd'hui un dividende de TROIS DOLLARS par action a été déclaré sur les bénéfices des six derniers mois, payable sur demande à partir du 1er juillet 1902.

F. DIETZE, Caissier.
26 juin—1 sem

---

doux, qu'il eût éprouvé depuis qu'il savait aimer, il s'y laissait aller, sans que rien vînt l'arracher à sa rêverie.

Il fallait pourtant retomber dans la réalité.

Et la réalité n'était pas faite pour lui laisser ses idées au rose.

C'était à brève échéance le krach de sa situation.

Enfin, il fallait, quant à présent, réagir.

Roger rappela dans son souvenir la fine image, le profil de vierge de missel, le frêle corps souple d'Andrée.

Il irait le lendemain soir dîner chez ses parents, à Saint-Mandé.

Et il entretrait chez la veuve, pour l'entretenir de la santé de son fils, lui offrir de faire ausculter le jeune garçon par un spécialiste.

Qui sait s'il oserait y retourner jamais, après cette visite?

Le lendemain était un mardi.

Le jeudi, il devait attendre Andrée au sortir de la leçon de français qu'il lui procurait chez l'Espagnole de l'avenue Raphaël et l'emmener à la campagne.

Oui, oserait il jamais rentrer chez la pauvre femme, qui n'avait plus au monde, que les deux enfants, de qui elle attendait le peu de bonheur susceptible de lui venir encore?

Le souci,—un souci où entrait le remords anticipé de la mauvaise action qu'il commettrait fatalement,—marquait de nouveau son front d'un pli profond.

Roger Cameron secoua la tête, eut un mouvement d'épaules, et sans passer par le bureau de son personnel, s'en alla trois quarts d'heure plus tôt qu'il ne l'eût dû à un rendez vous d'affaires.

La vicomtesse de Tillière, montait à cet instant même, dans l'ascenseur, pour se rendre chez son beau père.

En dépit du parti qu'elle avait pris de la situation où elle s'était elle-même fourvoyée, une agitation qui ne faisait que croître, à mesure que sous la pression du bouton électrique grimpait la cage vitrée, troublait l'insoucieuse créature.

Lorsqu'elle sonna à la porte du palier, son cœur battait d'une crainte jusqu'alors inconnue.

Elle eut un soulagement, lorsque le domestique, en la faisant entrer lui dit:

—Monsieur est à la promenade, il a demandé que madame l'attende.

—Certes, je l'attendrai.... désire-t-il que je dîne ce soir avec lui, savez vous?

—Monsieur n'en a pas parlé.

—Nous verrons.

Elle marcha droit vers le couloir au bout duquel se trouvait la chambre, que son beau-père lui réservait.

Lorsqu'elle y eut déposé sa veste et son chapeau, qu'elle eut réparé l'harmonie de sa coiffure, dans la glace d'un cabinet de toilette adjacent, elle alla s'installer dans le grand salon, à la place qu'elle y occupait la veille, reprit le livre qu'elle laissait sur la table à thé.

Ce fut en vain du reste, qu'elle tenta de suivre le roman à partir de la place où elle l'avait quitté.

Son oreille tendue malgré elle, guettait la rentrée du comte.

L'agitation de tout à l'heure revenait en augmentant.

Qu'allait-il se passer?

En songeant, un moment avant, le vestibule, elle évitait de jeter un regard, du côté de la loge.

Avait-elle peur d'une émotion qui l'eût fait, malgré la volonté de M. de Tillière, se précipiter vers l'endroit où se trouvait peut être à cet instant, celle à qui, deux jours plus tôt, elle ne donnait pas un élan, devant qui elle gardait l'impassibilité, des auditeurs ne subissant que le charme de sa voix.

Non.

Elle craignait plutôt, de ne pouvoir vaincre sa curiosité.

Maintenant même, où elle essayait en écartant tout entière sa pensée de son beau père, d'éveiller cette fibre qu'on appelle la fibre maternelle, elle se sentait un cœur mort, sans un élan factice.

Et juste envers elle même, elle se disait que Mireille Jourdain, n'était pas venue au monde pour la maternité.

Née dans d'autres conditions, et élevée par elle, sa fille lui eût peut être inspiré une affection suffisante, pour qu'elle ne se montrât pas une mauvaise mère.

Mais n'ayant jamais ressenti ce besoin de la femme qui lui fait désirer plus ou moins ardemment un enfant, et ayant à peine jeté un regard sur le sien, alors qu'il lançait dans la vie son premier cri; regard d'indifférence, si ce n'était de haine—comment aujourd'hui eût-elle éprouvé l'attirance qui fait s'ouvrir les bras, en même temps que monter à la gorge ces sanglots qu'on n'arrête point!

Les bras ne demandaient pas à s'ouvrir.

Son cœur ne parlait point.

S'il bondissait, c'était dans cette espèce d'appréhension, que lui causait à l'avance, la scène dont elle serait une des principales héroïnes.

Jouer la comédie ne lui eût pas semblé difficile.

Elle était née cabotine.

La jouer sous l'œil aigu du comte de Tillière, lui paraissait impossible.

Son rôle, à l'avance, n'était-il pas absolument passif?

Elle devait laisser faire.

Il y allait de sa dot, il y allait même de son pain.

Et le rêve fantastique, le rêve idiot, de longs mois caressés, la combinaison que le comte traitait de criminelle: faire passer cette fille, née à une époque où elle ne connaissait pas Fernand de Tillière, pour la fille de celui ci, revenait dans un regret, dans une colère de le voir avorté, la combinaison échouée, misérablement découverte, par l'homme terrible qui s'érigeait en juge, prêt à devenir justicier.

La sonnerie de la porte d'entrée arriva aux oreilles de la vicomtesse.

Elle tressauta.

Il entrait.

En effet, un pas lent que cadençait le mouvement d'une canne, lui indiqua la marche du vieillard le long de la galerie.

Il passait dans son appartement particulier, avant de venir au salon prendre sa place favorite.

Sa bru se leva.

Elle s'approcha de la fenêtre, mit son front sur la vitre froide.

Cela la rafraîchit, calma la fièvre qui véritablement la prenait.

Comment, elle, si peu impressionnable, si énergique au fond, se laissait-elle aller à un pareil émoi?

C'était tout simplement idiot.

Madame de Tillière se rassit à sa place, reprit le livre à la page où elle l'avait laissé, et se contraignit à lire.

Au bout de dix minutes, le comte entrait.

—Ah! vous voilà, c'est de l'exactitude; je ne vous attendais guère que vers cinq heures.

—Vous m'aviez notifié, l'après-midi.... J'ai pensé qu'il me fallait être au moins chez vous à trois heures.

—Parfait! parfait! vous dis je.... Je vais vous faire luncher. La jeune fille ne rentrera du Conservatoire que vers six heures.

"La scène aura donc lieu entre six et sept.

—La scène! répéta-t-elle.

—Connaissez-vous un nom différent à donner à ce qui se passera ici même?

—Non! fit-elle, secouant la tête; mais il eût mieux valu qu'elle ne fût pas préparée.

—Rien n'est préparé, rien de rien!.... Votre fille ne se doutera que vous êtes sa mère que lorsqu'on le lui aura dit.

—Vous la placerez seule vis à vis de moi?

—Certainement, si vous le désirez.

—Autrement?

—J'assisterai à l'entrevue et la brave femme de mère nourrice également.

La vicomtesse de Tillière eut un mouvement nerveux.

—Comment voulez vous, que devant des tiers, nous soyons l'une et l'autre.... nature?

—Eh bien, soit, en tête à tête.

—Je préférerais lui apprendre en personne, que je suis sa mère.

—Vous le lui apprendrez.... je vous permets même de lui raconter, pour expliquer votre abandon, tous les mensonges possibles et imaginables.

—Oh! monsieur.

—Avec cela que vous vous en priverez!

—Je ne dirai que la simple vérité.... la misère fut la cause... Son beau-père l'interrompit.

—Evidemment, vous ne lui raconterez pas que, lorsqu'on vous la présenta, à peine dans ses langes, vous eûtes ce cri qui ne pouvait sortir que des entrailles d'une mère:

"Enlevez-moi ça!, je ne sais pas seulement qui est son père.

La jeune femme se redressa:

—Je croyais que c'était vous qui deviez diriger.... la scène?

—Mais puisque vous tenez à ce que soit vous....

—Eh bien! je change d'avis.. Vous êtes trop fort, monsieur je ne suis pas de taille à lutter.

—Admettons.... Sonnez donc pour qu'on serve le thé.

Elle obéit.

A continuer

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve
DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS.
MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUÉRIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander Mrs. Winslow's Soothing Syrup, et de n'en prendre aucun autre.
Vingt-Cinq Cents la Bouteille.